



PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS**
Pôle Cohésion Sociale
Service Développement de la Vie Associative
Et des Pratiques sportives

**Arrêté du 11 juin 2015
Portant agrément ministériel
des associations sportives du Tarn**

LE PREFET DU TARN
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du président de la république du 31 juillet 2014 portant nomination de monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn

VU l'article L.121-4 et l'article R 121-1 à 6 du Code du Sport ;

VU le décret N° 2002-488 du 9 avril 2002 relatif à l'agrément des groupements sportifs ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel FEDON, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – Les associations désignées ci-dessous sont agréées comme associations sportives,

Association: ASSOCIATION CULTURELLE ALBINOLE

Siège Social : MAIRIE – 81240 ALBINE

Préfecture du Tarn : N° W812000864 du 16/07/1990

N° Agrément : 81.15.C 910. ND

Discipline : RANDONNEE PEDESTRE
(F.F.R.)

Association: MARCHE NORDIQUE ALBI

Siège Social : Maison des sports – 283 avenue Colonel Teyssier – 81000 ALBI

Préfecture du Tarn : N°W811004699 du 10/04/2014

N° Agrément : 81.15.C.911 ND

Discipline : MARCHE NORDIQUE
(UFOLEP)

Association: ASSOCIATION RUGBY, CULTURE ET PASSION

Siège Social : 104 avenue Colonel Teyssier – 81000 ALBI

Préfecture du Tarn : N°W811004579 du 29/11/2013

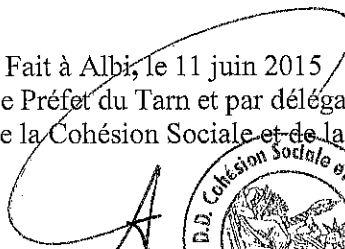
N° Agrément : 81.15.C.912 ND

Discipline : RUGBY

ARTICLE 2 –Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 11 juin 2015

Pour le Préfet du Tarn et par délégation,
le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,


JEAN-MICHEL FEIDON

